

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1105 rapportant les arrêtés n° 161 du 18 février 1939 et n° 945 du 18 septembre 1939

n° 1105

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 novembre 1948

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro
30 novembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 15 novembre 1924 portant réglementation des sanctions de police administrative à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté n° 161 du 18 février 1929 infligeant la peine de la résidence obligatoire à Abdallah Houssein Ali Nour: Vu l'arrêté n° 945 du 18 septembre 1929 transformant la peine de cinq ans de résidence obligatoire infligée à Abdallah Houssein Ali Nour, en peine de cinq ans d'interdiction de séjour.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les arrêtés n° 161 du 18 février 1929 et n° 945 du 18 septembre 1939 sont et demeurent rapportés, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur et par délégation: Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.